

Séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2023

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	0
- Pouvoir	1
DATE CONVOCATION	15.03.2023

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **21 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	x			PEYRONNET Hervé	x			ROBERT Clément	x		
BERAUD Emilie	x			PLANCHENAUT Daniel		x		RUIZ Joël	x		
KLEIN Kévin	x			POMMIER Lucas	x			VIALLE Sandrine	x		
MALHIERE Thierry	x			PRADINES Cédric	x						

* **Secrétaire séance** : Sandrine Vialle

* **Secrétaire auxiliaire** : Lorenza Pichot

* **Pouvoir(s)** : Mr Daniel Planchenault donne pouvoir à Mr Peyronnet

- Approbation du PV du précédent conseil,

Délibérations :

- Subvention Fonds vert Chaudière Fournil,
- Subvention Fonds vert Chaudière Champet,
- Subvention Fonds vert Rénovation énergétique presbytère,
- Convention avec le SIEL « implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal »,
- Affouage des sections,
- Choix des entreprises attributaires du marché des travaux de l'école,
- Vote CA CG 2022
- Affectation du résultat
- Vote des taxes
- Vote du budget communal et sectional 2023

Questions diverses

La séance du 26 janvier 2023 est approuvée

DEL.N°1-21/03/2023 – SUBVENTION FONDS VERT CHAUDIERE FOURNIL

Mme Françoise Audin Vernet présente le nouveau dispositif de l'Etat, le Fonds Vert, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et notamment son volet sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Elle propose de faire une demande de co-financement au Fonds Vert pour le remplacement de la chaudière fioul du bâtiment de logements communaux et salle des fêtes dit « le Fournil ».

Le montant des travaux s'élève à 24 239 € HT soit 25 572,15 € TTC.

Elle propose de solliciter le Fonds vert à hauteur de 7 263 €.

Par ailleurs, un co-financement Prime Chaleur Avenir a été sollicité auprès de l'ADEME via le SIEL pour un montant de 12 128 € HT.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Vert
- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents qui se rapportent à ce projet

DEL.N°2-21/03/2023 – SUBVENTION FONDS VERT CHAUDIERE CHAMPET

Mme Françoise Audin Vernet présente le nouveau dispositif de l'Etat, le Fonds Vert, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et notamment son volet sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Elle propose de faire une demande de co-financement au Fonds Vert pour le remplacement de la chaudière gaz du bâtiment de logement communal dit Le Champet.

Le montant des travaux s'élève à 13 945 € HT soit 14 712 € TTC.

Elle propose de solliciter le Fonds vert à hauteur de 4 628 €.

Par ailleurs, un co-financement Prime Chaleur Avenir a été sollicité auprès de l'ADEME via le SIEL pour un montant de 6528 € HT

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Vert
- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents qui se rapportent à ce projet

DEL.N°3-21/03/2023 – SUBVENTION FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE PRESBYTERE

Mme Françoise Audin Vernet présente le nouveau dispositif de l'Etat, le Fonds Vert, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et notamment son volet sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Elle propose de faire une demande de co-financement au Fonds Vert pour la rénovation énergétique complète du presbytère en vue de sa réhabilitation en école. Les travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité devraient également être éligibles.

Le montant des travaux de rénovation énergétique et de mises aux normes de sécurité et accessibilité du presbytère s'élèvent à 78 317 € HT (estimatif Economiste L.Geay février 2023) auquel s'ajoutent les études MOE à hauteur de 9 325 € HT.

Elle propose de solliciter le Fonds vert à hauteur de 38 862 € HT représentant 44 % du montant des travaux et des études.

Ont par ailleurs été obtenus les co-financements Renolution SIEL à hauteur de 20 000 € HT et Cercle Vertueux d'Economie d'Energie Loire Forez Agglomération pour 11 250 € HT.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Vert
- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents qui se rapportent à ce projet

DEL.N°4-21/03/2023 – CONVENTION AVEC LE SIEL « IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL »

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'équipements techniques sur des ouvrages communaux,

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Ceci étant exposé, le conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention, vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

- **APPROUVE** l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de Verrières en Forez
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

DEL.N°5-21/03/2023 – AFFOUAGE DES SECTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 mars 2021 décidant de l'affectation de l'affouage à savoir par foyer.

Monsieur le Maire propose la liste des foyers suivants par section :

SECTIONS	FOYER
ROBERT	Foyer ROBERT Marius Foyer COUDERC Stéphane
LE PIN	Foyer DEMAHIS Renée Foyer DURAND Marie Louise Foyer DURAND Catherine Foyer GAUCHET FONT Jérôme et Elena Foyer GUILLAUD Michel Foyer MENZILDJIAN GALY Françoise Foyer ROBERT Pauline Foyer POLLET Jacqueline Foyer RINGENBACH Christophe Foyer ROBERT Bernard Foyer SOLLE Guy
CONOL ROBERT LA BRUYERE	Foyer ARP Sébastien Foyer BEAULIEU Jean et Thérèse Foyer BOIRON Maurice Antoine Mathieu Foyer BONNET Brigitte Foyer BRUNEL Joseph Marius Foyer BRUYERE Christiane et Hervé Foyer CHAMPET Claude Foyer COUDERC Stéphane Foyer COUHARD Bertrand Foyer COULANGEAT Vincent

	<p>Foyer FAURE René Louis Célestin Foyer FAURE Raphael Jean Louis Foyer GICHTENAERE Christophe Foyer JASSERAND CLEMENCON Corinne Foyer MARION Sébastien Foyer MARNAT Christophe Foyer NOALLY Bruno Joannes Foyer PEREZ Geneviève Foyer PEREZ Audrey Elodie Foyer PINEL Didier (auberge de conol) Foyer ROBERT Marius Foyer ROUX Marius Jean Foyer SALZARD Jean</p>
--	---

Les responsables d'affouage pour CRB sont **M. FAURE Raphaël**
Mme PEREZ Geneviève
M. NOALLY Bruno

Les responsables d'affouage pour le Pin sont **M. ROBERT Bernard**
Mme DURAND Catherine
M. SOLLE Guy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- La liste des affouagistes de la Section de Robert, de la Section Conol / Robert / La Bruyère et de la section du Pin et la désignation des responsables d'affouage.

Il est également proposé au Conseil Municipal que la section CRB effectue un don de 800 € en faveur du CCAS en contrepartie de la mise en bord de route de chaque affouage.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le don du budget de la section Conol/Robert/la Bruyère au budget du CCAS.
- **ACCEPTÉ** le bois d'affouage soit déposé en bord de route en longueur de 2 m pour la section Conol/Robert/la Bruyère

Ont signé au registre tous les membres présents

DEL.N°6-21/03/2023 – CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les études de conception du projet de construction de la nouvelle école, de sa cantine et des sanitaires publics sont terminées et qu'il s'agit désormais de consulter et sélectionner les entreprises de travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été publiée le 13 janvier 2023 sur la plateforme AWS <https://www.loire.fr/e-marchespublics> pour une remise des offres le 13 février 2023 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti.

Consultation à laquelle 56 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement, définis dans le règlement de consultation étaient les suivants : valeur technique 60 % / prix 40%

Vu le procès-verbal de la commission de sélection des offres du 16 mars 2023, après présentation du rapport d'analyse des offres,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

- LOT 1 – Désamiantage – Démolitions

Entreprise : Saint-Romain Entreprise, sise à Verrières-en-Forez 42

Pour un montant de 35 136,60 € HT soit 42 163,92 € TTC

- LOT 2 – Terrassements – V.R.D

Entreprise : PRAT TP, sise à Montbrison 42

Pour un montant de 128 200 € HT soit 153 840 € TTC

- LOT 3 – Gros œuvre

Entreprise : SOROC, sise à Rozier-en-Donzy 42

Pour un montant de 343 000 € HT soit 411 600 € TTC

- LOT 4 – Ossature et charpente bois – Bardage bois – Traitement de charpente – Couverture tuiles et bacs acier – Zinguerie

Entreprise : Charpente Martigniat, sise à Firminy 42

Pour un montant de 306 530,24 € HT soit 367 836,29 € TTC

- LOT 5 – Menuiseries extérieures bois vitrées – Occultations

Entreprise : Menuiserie du Forez, sise à Cuzieu 42

Pour un montant de 83 223,60 € HT soit 99 868,32 € TTC

- LOT 6 – Métallerie

Entreprise : Atelier de Métallerie de l'Arzon, sise à Craponne-sur-Arzon 43

Pour un montant de 37 704,84 € HT soit 45 245,81 € TTC

- Lot 7 – Menuiseries intérieures bois

Entreprise : Tronel sise à St-Thomas-la-Garde 42

Pour un montant de 80 063,15 € HT soit 96 075,78 € TTC

- Lot 8 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds – Peintures

Entreprise : Pépier Charral sise à Ste-Sigolène 43

Pour un montant de 140 998,59 € HT soit 169 198,31 € TTC

- Lot 9 – Chapes flottantes - Carrelages – Faiences

Entreprise : Murat, sise à Montbrison 42

Pour un montant de 50 849,92 € HT soit 61 019,90 € TTC

- Lot 10 – Sols souples

Entreprise : AP2M sise à Firminy 42

Pour un montant de 25 498,46 € HT soit 30 598,15 € TTC

- Lot 11 – Enduits de façades

Entreprise : France Façades, sise à L'Homme 42

Pour un montant de 6 523,20 € HT soit 7 827,84 € TTC

- Lot 12 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation
Entreprise : BEALEM, sise à Montrond-les-Bains 42
Pour un montant de 208 448 € HT soit 250 137,60 € TTC

- Lot 13 – Electricité
Entreprise : Peillard, sise à Montbrison 42
Pour un montant de 99 775,17 € HT soit 119 730,20 € TTC

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s’y rapportant
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

DEL.N°7-21/03/2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de la commune pour l’exercice 2022 dressé par Hervé PEYRONNET, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE - 2022		Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	Emis en 2022	512 091,22	476 858,86	35 232,36
	Résultat N-1	99 609,89	0,00	99 609,89
	TOTAL FONCT / Excédent ou Déficit	611 701,11	476 858,86	134 842,25
INVESTISSEMENT	Emis en 2022	321 447,28	135 857,88	185 589,40
	Solde d'investis. N-1	0,00	106 683,36	-106 683,36
	TOTAL INVEST/ Excédent ou Déficit	321 447,28	242 541,24	78 906,04
TOTAL REALISATIONS		933 148,39	719 400,10	213 748,29
	RAR	0,00	103 100,00	
	TOTAL CUMULE	933 148,39	822 500,10	110 648,29
	DEFICIT total d'investissement			-24 193,96
	à imputer au R1068 (en investissement 2023)			24 193,96
	à imputer en fonctionnement au R002 2023			110 648,29

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le Compte Administratif 2022 de la commune à l’unanimité.

DEL.N°8-21/03/2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SECTIONS

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif « Sections » de l’exercice 2022 dressé par Hervé PEYRONNET, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif SECTIONS- 2022			
	Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	275 €	7 459,58 €	- 7 184,58 €

INVESTISSEMENT	0 €	1 006,50 €	- 1 006,50 €
----------------	-----	------------	--------------

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Compte Administratif 2022 Sections à l'unanimité

DEL.N°9-21/03/2023 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de la Commune pour l'année 2022, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion de la commune exercice 2022, dressés par le Trésorier Principal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2022 Commune.

DEL.N°10-21/03/2023 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION SECTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs des Sections pour l'année 2022, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion des Sections exercice 2022, dressés par le Trésorier Principal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2022 Sections.

DEL.N°11-21/03/2023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 134 842,25 €
- un excédent d'investissement de : 78 906,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 35 232,36 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 99 606,89 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) + 134 842,25 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement		78 906,04 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		- 103 100,00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 24 193,96 €
AFFECTATION = C	=G+H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement = F		24 193,96 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) = C+F		110 648,29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

DEL N°12- 21/03/2023 – VOTE DES 3 TAXES

Le Maire indique que la commission « finances » s'est réunie et qu'elle propose pour 2023 le maintien des taux de 2022.

Les taux proposés sont les suivants :

Foncière (bâti) : 29.47 %
Foncière (non-bâti) : 43.51 %
Habitation : 8,20%

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité, adopte les taux pour l'année 2023 de la façon suivante :

Habitation : 8,20 %
Foncière (bâti) : 29,47 %
Foncière (non-bâti) : 43,51 %

DEL N°13- 21/03/2023 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur le Maire présente le budget communal pour l'exercice 2023.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Commune pour l'année 2023.

DEL N°14- 21/03/2023 – VOTE DU BUDGET SECTIONS 2023

Monsieur le Maire présente le budget Sections pour l'exercice 2023.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Sections pour l'année 2023.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Règlements des sponsors à récupérer
- Visite du site éolien de Valsonne le 29 avril 2023

QUESTIONS DIVERSES

AUDIN-VERNET Françoise :

- Deux propositions festives autour du projet de la nouvelle école :
 - Une exposition de photos sur le thème : « L'école...quelle classe ! » - Emilie Beraud prendra en charge le projet.
 - Un projet artistique participatif où chacun serait invité à laisser libre cours à son imagination pour inventer tout un tas de choses autour du thème de l'école – Françoise Audin-vernet sera porteuse de ce projet, assistée de Laurence Pichot.

KLEIN Kévin :

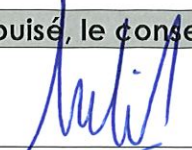



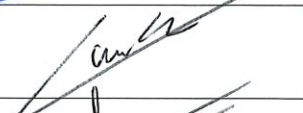




- L'AFR doit renouveler son agrément « animations sociales » pour continuer à percevoir des allocations de la CAF. Nous devons fournir un chiffrage de la participation de la Commune qui apporte une aide par la mise à disposition à titre gracieux des salles et du matériel.
- La micro-crèche sollicite la Commune pour trouver une solution au problème du bâtiment qu'elle loue actuellement et qui est en passe d'être vendu bientôt.

MALHIERE Thierry :

- 2 logements sont inoccupés
- L'appartement, sis au 395 route du petit séminaire, au second étage, présente un grave défaut d'insonorisation.
- Une chaudière a été changée dans le bâtiment du Fournil et fonctionne. La prochaine sera celle du bâtiment dit « du Champet »

PRADINES Cédric :

Des réunions sont organisées pour travailler sur le balisage des chemins de randonnée (environ 100km sur la commune). Des habitants, dont le club de marche nordique, sont d'accord pour aider. Il s'agit de baliser les chemins. Le public pourra se renseigner sur ces chemins via un panneau devant la salle des fêtes ou le site de la Commune. Eventuellement, il y aurait des plans disponibles en mairie. Les tracés provisoires seront communiqués à la mairie. Les coûts peuvent être pris en charge par Loire Forez Agglomération si la Commune se joint aux autres communes du Forez pour ce projet.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 23h50		Signatures :	
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
KLEIN Kévin		PRADINES Cédric	
MALHIERE Thierry		ROBERT Clément	
PEYRONNET Hervé		RUIZ Joël	
		VIALLE Sandrine	